

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE SAINTE MENEHOULD

TILLOY ET BELLAY, le 13 janvier 2016

MAIRIE  
de  
TILLOY ET BELLAY  
51460

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Présents : M. Christian CARBONI, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Nicolas MOSTACCI, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absents : Mme Patricia BELIN ayant donné pouvoir à M. CARBONI Christian  
M. Benoit PROBST  
M. Olivier RAGOUILLIAUX

M. Freddy LALLEMANT est arrivé à 19h20.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05

M. Nicolas MOSTACCI est nommé secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATIONS DETR

M. le Maire explique au Conseil Municipal que pour le besoin des demandes de subvention (DETR), il est nécessaire de prendre des délibérations. La date de dépôt des dossiers a été avancée, c'est la raison pour laquelle un conseil municipal extraordinaire a dû être convoqué.

M. le Maire présente des devis, pour la rénovation des installations électriques du rez de chaussée de la mairie (qui incluent le tableau et le réseau électrique, les blocs de secours, l'alarme incendie et l'alimentation du bâtiment des pompiers attenants à la mairie), d'une part, et pour la rénovation des fenêtres de la façade arrière et latérale du rez de chaussée de la mairie, d'autre part.

M. le Maire indique qu'une issue de secours avec barre anti-panique devra remplacer la porte existante de la bibliothèque, afin de respecter les normes ERP.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que ces travaux ont pour objet de rénover l'installation électrique vétuste, de réduire les dépenses d'énergie, et de mettre en conformité et sécurité la mairie, selon les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

M. le Maire demande à passer au vote des deux délibérations lui autorisant la demande des subventions.

Délibération concernant la rénovation de de l'installation électrique :  
POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Délibération concernant la rénovation des fenêtres :  
POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

## QUESTIONS DIVERSES

M. Gabriel LE ROUX rappelle que le défibrillateur est à installer.

M. le Maire répond qu'un devis a été demandé à la société Lantenois pour le branchement du coffret chauffant et la pose d'un disjoncteur.

M. Nicolas MOSTACCI demande à prendre une date pour démonter les décorations de Noël. M. THUAU réponds que cela peut être fait en début de semaine.

M. Didier THUAU dit qu'il faut aussi enlever les panneaux d'affichage des élections.

M. le Maire indique qu'il les a enlevés le matin même.

M. Gabriel LE ROUX demande le coût d'un panneau d'affichage métallique pour remplacer les vieux panneaux en bois.

M. le Maire indique qu'il est possible d'en trouver à un peu plus de 100 € en double affichage (si achat au-delà de 5). Un achat de 10 panneaux serait idéal ; une pose en quinconce pourrait permettre un affichage recto/verso (soit 20 emplacements au total).

M. le Maire demande où en est le nettoyage de la mare (bassin de rétention route de St Rémy).

M. Didier THUAU répond qu'avec la pluie la mare s'est remplie et que les travaux sont en attente de l'assèchement de celle-ci.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la cérémonie des "Vœux du Maire", il souhaite donner la parole au responsable de chaque commission pour faire un point.

M. Nicolas MOSTACCI indique que des membres de la Tillotine désirent quitter l'association, mais qu'il espère de nouvelles candidatures pour faire perdurer celle-ci.

M. le Maire dit qu'il faut absolument dynamiser La Tillotine, car c'est toute l'animation et la vie du village.

M. Gabriel LE ROUX indique que la porte des wc de la salle polyvalente a été refaite, une couche de peinture devra être appliquée pour finaliser les travaux.

Des remerciements sont adressés à M. Christophe TESTI pour le don de 2 ordinateurs, dont un a été installé à la salle polyvalente.

M. Gabriel LE ROUX rappelle qu'un Conseil Communautaire a lieu à Tilloy et Bellay le 10 mars 2016, et que la présence des conseillers serait la bienvenue.

M. le Maire approuve et précise qu'il sera question du budget communautaire ce soir-là.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Dominé est en arrêt de travail suite à un accident de la route. Il demande si cela va poser un problème pour les locations de la salle polyvalente. M. Gabriel LE ROUX répond que pour l'instant il n'y a pas de problème.

M. Gabriel LE ROUX signale le passage d'avions de chasse à très basse altitude et demande à en référer aux autorités compétentes.

M. Gabriel LE ROUX souhaite parler de la situation des pompiers de Tilloy et Bellay.

M. le Maire dit que c'est un peu prématuré, mais veut bien faire un point sur le sujet. Il explique au Conseil Municipal que malgré la décision du SDIS de vouloir fermer les petites unités de sapeurs-pompiers pour des raisons d'ordre budgétaire, il y aurait une possibilité de garder des pompiers au village, en les rattachant à ceux de St Rémy sur Bussy tout en restant résidents à Tilloy et Bellay. Le matériel resterait aussi en place puisque le local appartient à la mairie. Mais M. le Maire rappelle que pour l'instant rien n'est acté, que de

toute manière, en parallèle, il faut déjà que tous les pompiers du village soient formés. Il dit qu'il continu à suivre de près l'avenir des pompiers.

M. Gabriel LE ROUX précise que le point central, en regard du périmètre d'intervention (Somme Vesle, autoroute, TGV, RD3, Châlons, Suippes, Ste Menehould...), est Tilloy et Bellay plutôt que St Remy, et qu'il trouverai plus juste de rattacher St Rémy à Tilloy. Qu'il ne faut pas tout accepter et qu'il faut être vigilants.

M. le Maire dit qu'aujourd'hui les pompiers de Tilloy sont remotivés et que de nouvelles recrues doivent intégrer les rangs, que des formations vont être réalisées, et qu'ainsi ces actions pourront peut-être permettre de faire perdurer le centre sur place, et donner la possibilité de réfuter une fermeture. Mais que pour être crédible et écouté, il faut continuer à montrer de la bonne volonté.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20H37.